

CEPAC
Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Économique
— Séance ordinaire du 6 décembre 2023 —

Sur convocation du Président du Comité Social et Économique, les membres se sont réunis dans les locaux de la place Estrangin-Pastré à Marseille.

Étaient présents :

Pour la Direction :

Hervé D'HARCOURT
Corinne SIMONOT

Caroline ISNARDON

Pour les salariés :

Titulaires :

1^{er} collègue :

Jean-Pierre AVIER (CGT/SUNI/SUD)
Stéphan BRUNEL (SU/UNSA)
Christina CALISTO (SU/UNSA)
Isabelle CECCALDI-FLAUD (SU/UNSA)
Brigitte CIALIX (CFDT)
Guillaume DEVICHI (CFDT)
Sandrine FERMANIAN (SU/UNSA)
Laurent INSEQUE (SU/UNSA)
Guillaume IVALDI (SU/UNSA)
Stéphanie LENKEIT (SNE-CGC)
Mathieu LORENZATI (CFDT)
Philippe MARTIN (SU/UNSA)
Robin ROSSI (SNE-CGC)

2^e collègue :

Alain AZEDE (CFDT)
Marie-Stéphan BERNARD (SU/UNSA)
Éric DOCHE (SNE-CGC)
Philippe DURANTI (SU/UNSA)
Samuel GRANDSON (SU/UNSA)
Patricia MACCIOCU (SNE-CGC)
Yasmine RAVATE (SU/UNSA)
Nadège SOUBRAT (CFDT)

Représentants syndicaux :

Franck DELAGRANDE (SU/UNSA)
Patrick PINEAU (CFDT)

Suppléants :

1^{er} collègue :

Lise-May HOAREAU (CFTC)
Cécile MARTINO (SNE-CGC)

2^e collègue :

Ingrid OUSSOURD (CFTC)
Gilles VEAUGIER (SNE-CGC)

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire du Comité social et économique..... 3
2. Désignation du secrétaire adjoint du Comité social et économique 4
3. Désignation du trésorier du Comité social et économique 4
4. Désignation du trésorier adjoint du Comité social et économique 4
5. Désignation des membres de la CSSCT..... 4
6. Désignation du secrétaire de la CSSCT 5
7. Désignation du secrétaire adjoint de la CSSCT 5
8. Désignation des représentants de proximité par territoire 5
9. Désignation des membres de la Commission économique 7
10. Désignation des membres de la Commission de l'emploi et de la formation
..... 7
11. Désignation des membres de la Commission Égalité professionnelle 7
12. Désignation des membres de la Commission de l'information et de l'aide au
logement 8
13. Désignation des membres de la Commission des marchés 8
14. Désignation du Représentant du Comité social et économique au COS..... 8
15. Désignation d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel
et les agissements sexistes..... 9

La séance est ouverte à 14 heures 05 sous la présidence de M. D'HARCOURT.

Les votants sont au nombre de 25.

M. D'HARCOURT

Les élections constituent un moment fort pour l'Entreprise, d'autant que le nombre de votants a augmenté par rapport au précédent scrutin. La réunion du jour est importante, car elle définira la façon dont fonctionnera le CSE en amont. Je sais que vous avez beaucoup travaillé en amont.

Il est procédé à un tour de table.

Mme SIMONOT

Le CSE doit désigner les membres du Bureau, les membres des commissions obligatoires et les membres des commissions de proximité. Les règles de désignation peuvent varier.

Les membres des commissions de proximité peuvent être choisis parmi les Élus, mais également parmi les candidats présentés par les organisations syndicales lors du premier tour des élections. Ils doivent être affectés au territoire où ils siègeront.

L'accord précise que la parité doit être respectée au sein des commissions.

M. DEVICHI

Pouvez-vous préciser la règle concernant la parité ?

Mme ISNARDON

L'accord indique que pour les commissions obligatoires, hors CSSCT et hors commissions de proximité, le CSE et l'employeur veillent autant que possible à garantir la stabilité de la composition des commissions et une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

M. DEVICHI

La parité s'observe au niveau de la commission et non au niveau de la délégation syndicale.

M. D'HARCOURT

Il faut veiller à l'équilibre global à l'échelle de la commission.

1. Désignation du secrétaire du Comité social et économique

M. DOCHE et M. MARTIN sont candidats. La candidature de M. DOCHE recueille 12 voix et celle de M. MARTIN 13 voix.

M. MARTIN est désigné secrétaire du CSE et assure dès lors le secrétariat de la réunion.

2. Désignation du secrétaire adjoint du Comité social et économique

Mme CIALIX et Mme BERNARD sont candidates. La candidature de Mme CIALIX recueille 12 voix et celle de Mme BERNARD 13 voix.

Mme BERNARD est désignée secrétaire adjointe du CSE.

3. Désignation du trésorier du Comité social et économique

Mme MACCIOCU et M. DURANTI sont candidats. La candidature de Mme MACCIOCU recueille 12 voix et celle de M. DURANTI 13 voix.

M. DURANTI est désigné trésorier du CSE.

4. Désignation du trésorier adjoint du Comité social et économique

M. VIPERAI et Mme AZOUAOU sont candidats. La candidature de M. VIPERAI recueille 12 voix et celle de Mme AZOUAOU 13 voix.

Mme AZOUAOU est désignée trésorière adjointe du CSE.

5. Désignation des membres de la CSSCT

Mme SIMONOT

La CSSCT comprend dix membres, dont au moins deux cadres et dont le secrétaire du CSE qui est membre de droit. Le CSE doit donc désigner neuf personnes.

La liste présentée par le SNE-CGC (Mme MACCIOCU et Mme LENKEIT), la liste présentée par la CFDT (M. VIPERAI et M. DEVICHI) et la liste présentée par le SU/UNSA et la CFTC (Mme BERNARD, M. DURANTI, M. CHOMAT, Mme CALISTO et M. LAFITTE) sont approuvées à l'unanimité.

Le CSE désigne pour siéger à la CSSCT Mme MACCIOCU, Mme LENKEIT, M. VIPERAI, M. DEVICHI, Mme BERNARD, M. DURANTI, M. CHOMAT, Mme CALISTO et M. LAFITTE. M. MARTIN, en tant que secrétaire du CSE, est également membre de la CSSCT.

6. Désignation du secrétaire de la CSSCT

Mme MACCIOCU et Mme BERNARD sont candidates. La candidature de Mme MACCIOCU recueille 12 voix et celle de Mme BERNARD 13 voix.

Mme BERNARD est désignée secrétaire de la CSSCT.

7. Désignation du secrétaire adjoint de la CSSCT

La candidature de M. VIPERAI recueille 25 voix.

M. VIPERAI est désigné secrétaire adjoint de la CSSCT.

8. Désignation des représentants de proximité par territoire

• Métropole

Le candidat présenté par la CFDT (M. KLECH Djamel) recueille 25 voix.

Le candidat présenté par la SNE-CGC (M. BARRÉ Christophe) recueille 25 voix.

La candidate présentée par la CGT/SUNI/SUD (Mme PETIT) recueille 1 voix et 24 abstentions.

La liste présentée par le SU/UNSA et la CFTC (Mme COSTANTINI, Mme BONELLO, Mme CARME-PRADA, Mme CASTELLO, Mme PONTET et M. BOYER recueille 14 voix.

La Commission de proximité de Métropole est composée de M. KLECH Djamel, M. BARRÉ Christophe, Mme COSTANTINI Laetitia, Mme BONELLO Chantal, Mme CARME-PRADA Annick, Mme CASTELLO Frédérique, Mme PONTET Pascale et M. BOYER Christophe.

• Réunion / Mayotte

La liste présentée par la CFDT (M. SAFLA, Mme BALBINE et Mme Laurence PRICOURT) recueille 12 voix et 13 abstentions.

La liste présentée par la SNE-CGC (Mme LAMARQUE, Mme Dora ROCHE et M. Mathieu AUTGIER) recueille 12 voix et 13 abstentions.

La liste présentée par le SU/UNSA et la CFTC (Mme Valérie OZOUX, M. Eshane MOTARA, Mme Morgane ELLAMA, Mme Yolaine GUEZELOT, Mme Karine MAILLOT et Mme Marie-Sandrine ICHANE) recueille 13 voix et 12 abstentions.

La Commission de proximité de la Réunion et Mayotte est composée de Mme Valérie OZOUX, M. Eshane MOTARA, Mme Morgane ELLAMA, Mme Yolaine GUEZELOT, Mme Karine MAILLOT et Mme Marie-Sandrine ICHANE

- **Martinique / Guyane**

La candidate présentée par la CFDT (Mme Nathalie MARIETTE) recueille 12 voix et 13 abstentions.

La candidate présentée par la SNE-CGC (Mme Viviane SOFANOR) recueille 12 voix et 13 abstentions.

La liste présentée par le SU/UNSA et la CFTC (Mme Jennifer LEFEVRE et M. GRANDSON) recueille 13 voix et 12 abstentions.

La Commission de proximité de Martinique et Guyane est composée de Mme Jennifer LEFEVRE et M. Samuel GRANDSON.

- **Guadeloupe / Îles du Nord**

La liste présentée par la CFDT (Mme Béatrice CHINDEK

O et Mme Daniella ALBERTEAU) recueille 12 voix et 13 abstentions.

La liste présentée par la SNE-CGC (Christine VANGOUE et Maryse NELSON) recueille 12 voix et 13 abstentions.

La liste présentée par la CGT/SUNI/SUD (Mme Ingrid DÉsirÉE) recueille 12 voix et 13 abstentions.

La liste présentée par le SU/UNSA et la CFTC Mme Laureen NABAJOOTH-BONNARDEL, Mme Miguelle DUMABIN BEMATOL, M. Laurent INSEQUE et Mme Marie-Antoinette NESTAR recueille 13 voix et 12 abstentions.

La Commission de proximité de Guadeloupe et Îles du Nord est composée de Mme Laureen NABAJOOTH-BONNARDEL, Mme Miguelle DUMABIN BEMATOL, M. Laurent INSEQUE et Mme Marie-Antoinette NESTAR.

- **Saint-Pierre-et-Miquelon**

La candidate présentée par le SU/UNSA Mme Mélanie JANIL recueille 13 voix et 12 abstentions.

La Commission de proximité de Saint-Pierre-et-Miquelon est constituée par Mme Mélanie JANIL.

9. Désignation des membres de la Commission économique

Pour la SNE-CGC, la candidature de Mme MACCIOCU recueille 25 voix.

Pour la CFDT, la candidature de M. VIPERAI recueille 25 voix.

Pour la CGT/SUNI/SUD, la candidature de M. AVIER recueille 4 voix et 21 abstentions.

Pour le SU/UNSA et la CFTC, les candidatures de M. MARTIN, M. DELAGRANDE et Mme OUSSOURD recueillent 13 voix et 12 abstentions.

La Commission économique comprend Mme MACCIOCU, M. VIPERAI, M. MARTIN, M. DELAGRANDE et Mme OUSSOURD.

Mme SIMONOT

La Commission est présidée par l'employeur.

10. Désignation des membres de la Commission de l'emploi et de la formation

Le CSE désigne M. LORENZATI, Mme MARTINO, Mme FERMANIAN, M. IVALDI et Mme HOAREAU pour siéger à la Commission Emploi et Formation.

Mme SIMONOT

Le rapporteur rédige le compte rendu qui est transmis au CSE.

M. IVALDI est désigné rapporteur.

11. Désignation des membres de la Commission Égalité professionnelle

Le CSE désigne Mme ROUGIER, Mme CIALIX, M. BRUNEL, Mme COUPAMAN et M. Jean-Luc AGNEL pour siéger à la Commission Égalité professionnelle.

Mme CIALIX est désignée rapporteuse de la Commission.

12. Désignation des membres de la Commission de l'information et de l'aide au logement

Le CSE désigne M. LOPEZ, M. SAFLA, Mme AZOUAOU et Mme PALACIO pour constituer la Commission de l'information et de l'aide au logement.

Mme AZOUAOU est désignée rapporteuse de la Commission.

13. Désignation des membres de la Commission des marchés

Mme SIMONOT

Cette commission s'occupe de l'attribution des marchés pour les activités sociales et cultures du CSE.

Pour la CFDT, la candidature de M. AZEDE recueille 12 voix et 13 abstentions.

Pour la SNE-CGC, la candidature de M. VEAUGIER recueille 25 voix.

Pour le SU/UNSA et la CFTC, les candidatures de M. Stéphane LUCCHESI, Mme EECKELAERT-ZENOU, M. Pasquin SAULI et de Mme OUSSOURD recueillent 13 voix et 12 abstentions.

La Commission des marchés est constituée de M. VEAUGIER, M. Stéphane LUCCHESI, Mme EECKELAERT-ZENOU, M. Pasquin SAULI et de Mme OUSSOURD.

14. Désignation du Représentant du Comité social et économique au COS

M. D'HARCOURT

Le COS se réunit demain.

Mme SIMONOT

Le représentant est désigné pour quatre ans.

La candidature de Mme MACCIOCU recueille 12 voix favorables et 13 abstentions, celle de M. AVIER recueille 1 voix favorable et 24 abstentions et celle de M. DELAGRANDE recueille 13 voix favorables et 12 abstentions.

M. DELAGRANDE est désigné Représentant du CSE au COS.

15. Désignation d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

La candidature de Mme MACCIOCU recueille 12 voix favorables et 13 abstentions et celle de Mme FERMANIAN recueille 13 voix favorables et 12 abstentions.

Mme FERMANIAN est désignée référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

M. D'HARCOURT

Je remercie les Élus qui prennent de nouvelles responsabilités. Il y a beaucoup de travail à mener dans cette Entreprise.

M. DOCHE

« Devant les résultats des élections professionnelles 2023 qui plébiscitent le SNE-CGC et la CFDT au détriment du SU Unsa , nos 2 organisations syndicales fortes de 1005 suffrages, souhaitaient s'inscrire dans une logique représentant le plus grand nombre de salariés de la CEPAC qui se sont exprimés (82% environ) en proposant au SU Unsa et ses 923 électeurs une juste répartition des postes au CSE et dans la gestion des ASC.

Nous étions convenus, car des valeurs humaines sont ancrées en nous, de permettre aux salariés détachés à la gestion des activités sociales et culturelles de pouvoir continuer sereinement leurs activités car ils ne dormaient plus depuis des jours d'après ce qui nous avait été rapporté.

Une démarche de plus forte représentativité alliée à une logique saine de co-construction nous paraissait propre à répondre aux souhaits d'une grande majorité des salariés de la CEPAC et notamment à nos 1928 électeurs si on cumule les scores de nos 3 organisations syndicales représentatives.

Malheureusement, une fois de plus comme nous y a habitué le SU Unsa, l'intérêt individuel a primé sur l'intérêt collectif et afin de pouvoir répondre favorablement aux diktats de certains quant à la conservation de leurs postes, le SU Unsa a balayé d'un revers de main, cette co-construction possible en faveur d'une très grande majorité de salariés, en se ralliant aux 2 élus de la CFTC, syndicat non représentatif en CEPAC.

Afin de pouvoir se donner bonne conscience, quelques postes moins stratégiques et surtout en aucune manière en relation avec notre audience électorale, nous ont été laissés ouverts par le SU Unsa. Il est bien entendu que nous avons candidaté dessus en assumant nos responsabilités en tant qu'élus des salariés.

Par cette action, le SU Unsa a tenté d'annihiler l'expression de plus de 1000 salariés de la CEPAC.

Ce n'est pas grave car la CFDT et le SNE-CGC ont de véritables valeurs humaines et syndicales.

Nos 2 organisations syndicales sauront faire entendre les voix de ces 1000 salariés et de tous les autres, qui malheureusement, à cause d'actions du type de la manœuvre politique initiée par le SU Unsa aujourd'hui, se sont résolus à ne plus voter ou pourraient envisager de ne plus le faire la prochaine fois.

Ce jour est un jour bien triste pour la démocratie en CEPAC. L'expression des salariés y est bafouée.

Le CSE va dysfonctionner car une fois encore, comme sur la précédente mandature, un certain nombre d'élus ne pourront pas participer activement aux commissions de proximité ou à la gestion des ASC ou encore en prenant des responsabilités comme le secrétariat de la CSSCT comme cela était initialement prévu.

Toutefois, au travers de la seule instance juridique qui prévaut, le CSE, nous allons, comme à l'accoutumé, nous mettre au travail au profit du plus grand nombre afin que plusieurs sujets tels que la santé, la sécurité et les conditions de travail en CEPAC puissent encore s'améliorer.

Salariés de la CEPAC, vous pourrez au moins compter sur nous, n'en doutez point car pour nous, l'activité syndicale et le rôle d'élu au CSE doivent comporter des valeurs auxquelles nous ne dérogerons jamais telles que l'écoute réelle, l'honnêteté, la transparence, l'implication, la nécessaire connaissance du Code du travail, de nos accords, faire correspondre ses actes aux avis portés en CSE... toujours dans le souci constant de rendre la CEPAC encore meilleure.

Merci. »

M. MARTIN

Cette séance clôt un mois de travail syndical, d'échanges et de divergences. Une nouvelle mandature s'ouvre. Pendant quatre ans, nous travaillerons au service des salariés et à la transformation de la CEPAC pour accompagner les défis qui s'imposent à nous. En tant que secrétaire du CSE, je suis disponible pour discuter de tous les sujets. Pour nous tous, le travail commence aujourd'hui au service des salariés.

M. AVIER

Je partage la déclaration de la CGC. Des problèmes de communication et de fonctionnement se posaient lors de la précédente mandature. Les organisations syndicales qui ne faisaient pas partie des commissions étaient contraintes de recommencer les débats en CSE. Cette situation risque de se répéter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

